

Introduction

S'intéresser à la question du témoignage et plus particulièrement à la figure du témoin conduit nécessairement, quelle que soit sa discipline, à se positionner de manière paradoxale. En effet, si ces mots désignent une réalité multiforme, aux contours souvent indéfinis, dont le sens a pu circuler et se transformer (déposition dans le cadre d'un procès, document historique, récit de vie sollicité, confessions télévisuelles, écrits de rescapé des camps de concentration...), ils sont dans le même temps en passe de devenir des *topoi*, un ensemble d'idées dont la signification est communément admise et qui, ce faisant recèle une valeur et une force pour convaincre (« la figure du témoin », « l'ère du témoin », le « silence des témoins »). Ce phénomène symptomatique d'une période récente croise un autre phénomène médiatique : celui des discours et des représentations victimaires. La confusion témoin/victime soumet ainsi la question du témoignage au *pathos*¹ et à l'urgence. Le témoignage des victimes de violences extrêmes – et plus encore celui des victimes de la Shoah – a tendance à être absorbé par cette pensée « victimaire ». Dans l'espace médiatique qui les façonne, figure du témoin et figure de victime ont tendance à être confondues. En effet, « les émotions comme la compassion et l'indignation, qui participent à la construction du discours victimaire, nourrissent le dispositif médiatique de manière spectaculaire » (Grinsphun, 2019 : 7). Le récit médiatique s'appuie sur des effets de dramatisation et de personnalisation autour de figures emblématiques qui participent à la captation du lecteur/spectateur (Charaudeau, 2000, 2006).

Par ailleurs, si tout peut potentiellement faire témoignage et que nous sommes dans « une économie médiatique qui marche au témoin » (Hartog, 2000 : 4), la valeur d'autorité de celui-ci s'en trouve rapidement dévaluée. Son omniprésence dans l'espace public lui fait perdre son caractère d'individualité et on assiste finalement à une uniformisation de son discours. « Nombreux sont les récits des survivants », écrivait déjà H. Arendt dans

1. F. RASTIER à propos des témoignages concentrationnaires, distingue « le *pathémique*, simple anticipation de la réception, le *pathétique*, qui s'adresse aux sentiments, et le *pathos* qui vise les émotions les plus instinctives » (2007 : 2).

Les Origines du totalitarisme, en 1951, pour ajouter en 1955, dans l'édition allemande « et [ils sont] d'une monotonie frappante² ».

Les exigences complexes et parfois contradictoires imposées par des injonctions sociales multiples poussent paradoxalement le témoin à lisser son discours afin de gagner en cohérence, d'autant que le discours mémoriel dans lequel témoin et témoignage s'intègrent, est un champ lui aussi traversé par des « lieux communs » au double sens du terme, à la fois poncifs circulant dans la société et conscience des événements que l'on a en partage (Mesnard, 2019), en particulier lorsqu'il s'agit de la mémoire de la Shoah.

Toute personne travaillant sur le sujet se trouve lui aussi pris dans ce flux discursif, il participe à sa circulation, l'utilise et le commente en fonction de son champ d'intervention. Car l'une des spécificités du témoin comme du témoignage est d'être un objet culturel partagé non seulement par ceux qui s'en emparent comme objet d'étude mais aussi par l'ensemble de la société, un « être culturel » au sens où le définit Jeanneret³. Il est donc nécessaire pour quiconque décide de l'analyser, de penser son « devenir trivial », la trivialité impliquant une circulation « créative » de ces objets qui s'enrichissent et se transforment en traversant les espaces sociaux⁴ afin de ne pas être pris dans le discours doxique dominant. Le statut d'objet *trivial* du témoignage fait qu'il traverse sans cesse les barrières disciplinaires et que les discours les plus récents à son sujet sont toujours au croisement de différents discours : littéraire et historique (Jouhaud, Ribard et Schapira, 2009), philosophique et historique (Agamben, 1999 ; Ricoeur, 2000), littéraire et linguistique (Lacoste, 2011), littéraire et sociologique (Dulong, 1998), littéraire et sémiotique (Rinn, 2007 ; Rastier, 2003, 2005a, 2005b, 2007, 2008, 2010).

La question de l'illusion référentielle et du rapport à la « vérité » est à la fois ce qui rapproche et oppose les approches historiennes et littéraires. La polémique dans les débats littéraires entre le « fait » et la « fiction », le « document » et « le texte » en témoigne alors même que les relations entre littérature et histoire semblent susciter un intérêt renouvelé⁵. C'est en effet autour de l'opposition entre « vérité » et « fiction » que le débat se cristallise encore aujourd'hui dans la critique littéraire sur le témoignage comme l'ont montré les polémiques depuis une quinzaine d'années autour de la mise en fiction du témoignage historique de Jan Karski par Y. Haenel (2009) ou

2. ARENDT H. (2002 : 784).

3. « Un complexe qui associe des objets matériels, des textes, des représentations et qui aboutit à l'élaboration et au partage d'idées, d'informations, de savoirs, de jugements. Il s'agit de configurations dynamiques qui traduisent l'élaboration historique des ressources et enjeux de la culture pour une société : des postures, des savoirs, des valeurs, qui ne se comprennent pas les uns sans les autres et qui reposent sur une panoplie d'objets et de procédures » (JEANNERET J.-L., 2008 : 16).

4. JEANNERET J.-L., *op. cit.*

5. Voir les séminaires organisés depuis 2017-2018 à l'EHESS « Savoirs du témoignage en Europe xx^e-xxi^e siècles » par Frédéric Detue, Charlotte Lacoste, Judith Lindenberg, Judith Lyon-Caen, s'intéressant aux pratiques et aux formes de l'écriture du témoignage selon une approche interdisciplinaire.

celle autour de la fiction *Les Bienveillantes* de J. Littell (2006). D'un côté, les médias n'ont cessé de convoquer les historiens pour démêler le « vrai » du faux dans le livre et de l'autre, l'auteur de *Jan Karski* s'est défendu contre les accusations de falsification de la vérité historique⁶ en revendiquant l'autonomie de la littérature vis-à-vis de celle-ci. Tout portait donc à laisser croire que l'histoire pouvait arbitrer la littérature et inversement. Dans le cas de Littell, ce qui semble être au cœur de la polémique ne tient pas seulement à l'aspect hybride du récit et sa volonté de brouiller les frontières entre fiction et non-fiction mais plutôt à sa prétention à documenter la connaissance historique sur la Shoah, à se placer au cœur du débat historiographique⁷.

Les travaux de R. Dulong dans *Le Témoin oculaire* (1998) ont marqué une étape essentielle dans la réflexion autour du témoignage, permettant de dépasser en partie cette première opposition et d'ouvrir à de nouveaux questionnements, en plaçant au centre de sa réflexion l'idée du témoignage comme « objet social ». Dans la continuité des recherches de M. Pollak et N. Heinich (1986), il souligne le fait que le témoin comme toutes les catégories sociales, est une construction à la frontière des mondes profanes et savants et qu'il n'a d'existence sociale que parce qu'on a sollicité son récit. Le témoin oculaire se définit alors comme celui qui atteste le premier l'événement par son « J'y étais » (Dulong, 1998). Il actualise ce qui est relaté à partir d'un acte autoréférentiel, acte de langage de nature performative qui intronise l'événement dans l'espace public. Par ailleurs, sa parole instituant est d'emblée saisie dans un rapport intersubjectif propre à son contexte de réception. Il participe de la formation d'une conviction commune. L'accomplissement verbal du témoignage est tributaire d'un ensemble de règles et de pratiques courantes autour d'énoncés de nature syntaxique du type : « Je l'ai vu », « j'y étais », « je le jure ».

Le geste d'attestation constituerait ainsi l'élément central d'une définition commune aux différents champs. Si l'on considère l'origine la plus ancienne du témoignage, à savoir la valorisation des actes d'attestation de la foi par le martyr chrétien sous l'empire romain, le témoin assume aux yeux d'autrui une position dans laquelle il défend des principes et des valeurs qu'il tente de faire partager. Dans le champ juridique, les actes de déclaration sous serment occupent une fonction au moins aussi importante que le recours à la preuve matérielle et dans le champ historique, en dépit de la méfiance qu'il inspire, le témoignage permet d'éclairer les motivations d'un individu et de les mettre en lien avec celles d'une communauté de langage et de valeurs.

6. Ce qui a été reproché à Yannick Haenel n'est pas le fait qu'un écrivain s'empare d'une figure historique pour en faire un personnage de roman mais plutôt qu'il puisse faire tenir un discours au Jan Karski fictionnel mis en scène par le roman qui défend l'idée d'une responsabilité partagée des nazis, comme exécutants et des Américains, comme témoins passifs et consentants dans les crimes de la Shoah.

7. Voir l'analyse de l'*ethos* auctorial sur lequel joue LITTELL, une image de l'auteur en historien dans R. AMOSSY (2009).

Défini comme un récit certifié par la présence de celui qui le produit lors l'événement raconté, le témoignage oculaire participe, comme d'autres écrits de soi, du phénomène de « certification autobiographique ». Sa spécificité vient cependant du fait qu'il engage non seulement le témoin mais aussi les autres spectateurs de l'événement puisque ceux qui reçoivent le récit collaborent à l'institution de l'événement. Ainsi, se concrétise une communauté d'êtres humains partageant une même sensibilité dans leur rapport au monde. À cela s'ajoute la particularité des récits autobiographiques « d'expériences extrêmes » puisque

« l'accès à la parole publique et à la publication d'une vie individuelle, ne dépend pas de la notoriété propre de la personne, mais de son statut de représentant d'un groupe (celui des déportés), et de porte-parole d'une cause (transmettre l'expérience de l'impensable barbarie et lutter contre elle). Ainsi, l'expérience concentrationnaire n'est jugée digne d'être rapportée qu'en tant qu'elle fait l'objet d'un vécu collectif » (Pollak, 1990 : 204).

J.-L. Jeannelle a ainsi montré, en tentant d'établir une « histoire du genre testimonial » (2004), les relations possibles avec d'autres genres d'écrits à la première personne : l'autobiographie, dans laquelle le sujet d'énonciation fait part de sa singularité au lecteur auquel il s'adresse comme à un égal, et les Mémoires, où il rend compte de ce qui intéresse une collectivité. La différence avec le témoignage se situe dans le mode de légitimation de la prise de parole. La motivation d'un individu qui s'engage à se dévoiler aux autres est nécessairement intérieure, dans le cas de l'autobiographie. À l'inverse, la légitimité sociale reconnue du fait de sa position hiérarchique ou des actions accomplies autorise le récit du mémorialiste. La posture du témoin n'est justifiée ni par un désir d'autoanalyse, ni par une position sociale qui lui donnerait une certaine autorité. C'est la pression d'un événement, personnel ou collectif, qui crée chez lui le besoin de certifier.

Il semblerait donc qu'existent, depuis ces travaux, des éléments communs de réflexion sur le témoignage s'organisant autour des notions de certification et d'attestation (« j'y étais », « j'ai vu », « je le jure ») d'une part et autour de la question du rapport de l'individu au collectif, d'autre part, pour ce qui concerne le témoignage de violences extrêmes. C'est à partir de ce socle de réflexion que vont se développer les questionnements propres à chaque discipline, chacune concourant à définir une épistémologie du témoignage.

Dès lors, devant le foisonnement ou la dispersion des énoncés, s'ouvrent deux possibilités : soit refuser d'aborder cette diversité et réduire le champ d'observation à une seule dimension de ces énoncés (les témoins de violence extrême, la littérature « de témoignage », le « genre » du témoignage...), soit vouloir homogénéiser ces énoncés et les ramener à une norme voire à une idéologie. Dans le cas du discours testimonial de la Shoah, il serait

tendant d'adopter la seconde démarche en posant en préalable l'importance des « cadres collectifs de la mémoire » qui sont « les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société » (Halbwachs, 1935 : viii). L'image de soi, celle que le témoin veut produire à travers son témoignage, est conditionnée par des cadres sociaux et institutionnels dans la logique desquels il s'inscrit. Les témoignages des survivants de la Shoah sont donc le fruit d'injonctions sociales parfois contradictoires et produits par des individus pris dans des configurations sociales diverses. Le dispositif communicationnel du procès⁸ n'est pas celui du récit de vie suscité par les nombreuses campagnes d'interviews auxquels certains survivants vont participer⁹ ni celui de l'écrit de soi visant un lectorat uniquement familial d'autant que, parfois un même témoin peut produire différents témoignages répondant à plusieurs de ces injonctions.

Il peut donc apparaître comme une gageure de vouloir circonscrire un objet d'étude dans cet espace discursif en permanente expansion et en même temps fortement contraint par un discours mémoriel souvent normatif et institué. Le choix guidant la constitution du corpus du présent ouvrage répondra donc plutôt à la première alternative : réduire le champ d'observation à une partie de ses énoncés. Le corpus sur lequel portera notre analyse est en effet constitué par les écrits de témoignage de déportés et de survivants déposés au Centre de documentation juive contemporaine, au sein du Mémorial de la Shoah à Paris. Il existe, en effet, dans ce lieu d'archive, un fond de tapuscrits dont la collecte a commencé dans les années 1990 et continue aujourd'hui, constitué d'une trentaine de boîtes contenant des ouvrages variés dans différentes langues provenant essentiellement d'archives familiales données au Centre. Quelques-uns de ces tapuscrits ont été ensuite imprimés ou édités. N'ont été sélectionnés que les récits pour l'essentiel autobiographiques écrits en français, ce qui constitue une trentaine de tapuscrits. Cependant, afin d'enrichir l'analyse de ce corpus de départ par le biais de la comparaison, nous avons choisi d'ajouter un certain nombre de témoignages publiés dans l'immédiat après-guerre ou dans les années 1960 ainsi que ceux écrits dans l'immédiat après-guerre et publiés récemment. Ce corpus ainsi constitué a l'avantage de s'inscrire dans une périodisation sur laquelle l'ensemble des chercheurs travaillant sur ce phénomène s'accorde (Hilberg, 1994 ; Walter, 1991 ; Walter, 2001 ; Wieviorka, 1992 ; Wieviorka, 1995 ; Wieviorka, 1998) : une première période de l'immédiat après-guerre

8. En particulier celui du procès Eichmann en 1961 dont les historiens ont souligné l'importance dans la construction d'un nouveau genre de témoignage, le témoignage « pour mémoire » (WIEVIORKA, 1992). La question ne serait plus comme dans les témoignages judiciaires ou historiques d'authentifier des événements mais de valoriser la dimension subjective du témoin.

9. Nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle majeur des campagnes de collectes d'interviews de Yale ou de celles de Spielberg.

au procès Eichmann en 1961, représentée par quatorze textes (six tapuscrits ou manuscrits et huit ouvrages imprimés ou publiés) ; puis une période allant du procès de Jérusalem à la fin des années 1980 marquant l'apparition des premières théories révisionnistes (Rassinier, Faurisson, etc.), alimentée également par un intérêt croissant pour les récits de vie, la diffusion du feuilleton *Holocauste* en 1978 et un peu plus tard les premiers procès en France (Barbie en 1987, Touvier en 1994 et Papon en 1998), période d'émergence dans l'espace public de la parole testimoniale mais paradoxalement la moins représentée dans notre corpus (six tapuscrits) ; enfin une dernière période allant des années 1990 à nos jours marquée par les grandes entreprises de collecte de témoignages motivée par la menace de la disparition proche des derniers témoins (une vingtaine de tapuscrits).

Ce choix nous situe d'emblée dans le champ de l'analyse du discours en nous amenant à travailler non pas sur des *œuvres* mais sur un *corpus* qui nous permettra de répondre à un certain nombre de questionnements qui traversent l'espace testimonial. L'intégration du témoignage dans ce champ d'analyse le pose comme un discours, tel que le conçoit Bakhtine, à savoir une parole qui n'est pas uniquement centrée sur une individualité mais qui est prise dans la sédimentation collective des significations inscrites dans la langue et dans un interdiscours¹⁰ qu'il conviendra de définir.

Il n'en demeure pas moins que la démarche adoptée peut apparaître à première vue contradictoire : rendre compte du fonctionnement d'un espace discursif, celui du témoignage, en entrant dans cet espace par un corpus certes emblématique (les témoignages de rescapés et survivants de la Shoah) mais quasiment inconnu (puisqu'en partie non publié) et en marge des textes canoniques représentatifs de cet espace. Or, il n'en est rien car pour pouvoir rendre compte de trajectoires individuelles tout en les situant dans des logiques sociales et collectives, articuler des espaces *a priori* disjoints, il est nécessaire de se tenir au carrefour et de déplacer les frontières entre les discours afin de faire surgir de nouvelles hypothèses d'analyse. Cela permet de se situer à l'intérieur de cette concurrence des discours et d'en décrire l'imbrication, sans se donner nécessairement pour objectif de la démêler. S'intéresser à ce corpus en marge des circuits éditoriaux et dont le statut de « document historique » n'est pas véritablement avéré nécessite de s'interroger sur les stratégies que déploient les auteurs afin de se légitimer en tant que témoins singuliers et de prendre leur place sur la scène énonciative commune du témoignage. Ce choix permet bien de réconcilier approche particularisante et approche globalisante.

10. « On appelle aussi "interdiscours" "l'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite" » (MAINGUENEAU in CHARAUDEAU et MAINGUENEAU [dir.], 2002 : 324).

Le corpus ainsi délimité permettra de ramener à l'unité d'un positionnement cet ensemble d'énoncés. L'hypothèse de départ est la suivante : mettre au jour le principe qui préside à ce regroupement afin de trouver la part doxique, normative de cet objet mouvant et d'analyser ce processus de modélisation. Cet ensemble de textes permet d'articuler des formes discursives à une identité et un lieu énonciatifs. Rendre compte du fonctionnement d'un genre discursif par rapport au lieu de production, de diffusion et de réception dans lequel il s'inscrit est le propre du projet de l'analyse du discours. L'originalité du positionnement qui fait l'objet de notre étude vient du fait qu'il se construit à partir d'une *entité* centrée sur un *lieu*, le Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, entité *a priori* homogène mais traversée par une multitude de discours. Le projet de cet ouvrage est donc de cerner les contraintes discursives dans lesquelles le discours « ordinaire » que constitue cet ensemble de textes est pris et de montrer comment en retour, la mise en avant du fonctionnement de l'interdiscours donne de la cohérence au corpus.

Aborder la question du témoignage sous l'angle de l'analyse du discours permet de réconcilier approches linguistiques (les traces du sujet d'énonciation dans le discours) et approches historiques en faisant du discours un objet déterminé historiquement. Il s'agit de comprendre le processus de transformation d'un événement historique en un événement discursif. En s'intéressant aux ressources propres des sujets d'énonciation impliqués dans l'événement (Guilhaumou, 2006), on fait ainsi émerger un sens qui échappe en partie aux approches historiennes.

En effet, la démarche d'analyse du discours n'est pas celle d'une lecture isolée des récits, laquelle suppose une certaine conception de la littérarité des textes, uniquement axée sur une individualité et qui exclurait du champ de l'analyse les témoignages de notre corpus. Cette lecture en série pourrait davantage s'apparenter à une approche « scientifique », à une démarche ethnologique ou sociologique. Les études littéraires les plus récentes sur le sujet ont en effet tendance à singulariser l'approche des textes testimoniaux quand bien même elles traitent d'un corpus large¹¹. Or en analyse du discours, le « discours littéraire », au même titre que tous les autres discours, dépend d'un dispositif de communication dans lequel le rôle et la place des participants, en tant qu'individus et membres d'une collectivité, doivent être examinés en lien avec l'organisation textuelle.

11. La comparaison de textes relatant l'expérience des systèmes concentrationnaires nazis et soviétiques pour JURGENSON L. (2003) ; un corpus littéraire et cinématographique pour MESNARD Ph. (2007) ; des textes faisant état d'expériences de violence diverses (celles de la Grande Guerre, des camps de concentration, des situations coloniales et de la torture pendant la guerre d'Algérie) pour LACOSTE C. (2011) ; l'ensemble des textes de ceux qui ont entrepris de témoigner des camps nazis et de la Shoah en « faisant œuvre » pour COQUIO C. (2015).

Il s'agira donc d'appréhender ces textes selon une perspective diachronique, de façon à faire émerger, par l'attention particulière accordée à leur énonciation spécifique, leur relation de dépendance aux institutions. Seule l'approche discursive peut en effet permettre d'aborder les spécificités énonciatives du témoignage de victimes de violences extrêmes comme le résultat d'une interaction entre une subjectivité et le fonctionnement d'institutions, interaction qui autorise certaines modalités d'expression et d'édition. De celles-ci découlent des choix génériques qui sont autant de choix langagiers, dépendant de « modèles » et que la structure institutionnelle particulière à ce corpus rend possibles.

Dans la première partie de l'ouvrage, nous exposerons les éléments retenus pour mener à bien notre réflexion, dans les différents domaines qui se sont intéressés à la question du témoignage. Puis, le corpus sera présenté dans sa spécificité – les écrits de vie déposés au Mémorial de la Shoah à Paris – et cette présentation mettra en valeur les capacités heuristiques de la méthode choisie, l'analyse du discours, pour ce type de corpus. Ce qui légitime l'hybridité du corpus est ce qui légitime en même temps le choix de l'analyse du discours. Les témoignages rassemblés sont en effet de diverses natures, littéraires et non littéraires, publiés ou non, œuvre de témoins différents et d'époques différentes, écrits ou oraux. Cette démarche permet d'appréhender le corpus dans le lieu dans lequel il est lu, le Centre d'archive du Mémorial de la Shoah (CDJC) qui lui donne son unité. Sa logique est issue de ce lieu et celui-ci devient par là même partie prenante du corpus. Car le Mémorial institue les témoignages en corpus par le geste de la collecte et le geste du dépôt par les familles. Nous nous arrêterons plus particulièrement sur la façon dont l'espace institutionnel du Mémorial, lieu de dépôt de la majeure partie des textes de notre corpus, conditionne la lecture et la réception des tapuscrits qui y reposent et participe ainsi à la construction d'une communauté discursive. Pour pouvoir affiner cette hypothèse, il sera nécessaire de poser les cadres socio-discursifs qui conditionnent et rendent possible l'acte de discours que constitue le témoignage. Tout témoin dès le moment où il choisit de parler ou d'écrire se soumet à un cahier des charges, à des conditions pratiques et sociales à partir desquelles il entend raconter son existence. Il construit ainsi une *image de soi* qu'il livre à travers son récit et qui lui confère une certaine « contenance » en même temps qu'un certain statut dans l'espace discursif du témoignage.

La question du genre discursif du témoignage, objet de bien des polémiques dans le champ littéraire, constitue le point de départ de la réflexion au cœur de la deuxième partie. Nous montrerons que penser l'intégration de ces textes dans un *hypergenre* permet de sortir des typologies sclérosantes en redéfinissant les contours de ce genre discursif. Cette volonté de dépasser les frontières génériques traditionnelles met parallèlement à jour un continuum scriptural entre les pratiques ordinaires et professionnelles,

obligeant à poser différemment la question de la littérarité des textes. Cela nous permettra de définir des types de scénographie en rapport avec les « carrières » testimoniales des différents témoins et de montrer comment ces positionnements s'articulent avec des choix scripturaux. Nous analyserons donc comment les scripteurs-témoins s'emparent des modèles de discours disponibles – formes discursives présentes dans la mémoire collective qu'ils peuvent reconduire passivement ou dont ils peuvent au contraire se démarquer – afin de construire entre l'émetteur et le récepteur du témoignage le sentiment d'une appartenance à une même communauté discursive. L'analyse des différents patrons mobilisés par l'hypergenre du témoignage permet de saisir ces témoignages dans toute leur variété et se défaire d'une appréhension normative, indexée sur le degré de littérarité (le témoignage doit répondre à un degré zéro de littérarité; il est donc soumis à des injonctions formelles liées à sa vocation), soit réductrice (conception esthétique ou « esthétiste »). Il sera intéressant de développer les patrons issus des modèles scolaires et celui des *Yizker Biher*, issus de la tradition yiddish. Ce dernier est un patron particulièrement complexe, en lui-même polymorphe, polysémiotique et articulant singulier et collectif. Ces modèles qui contraignent fortement le rapport du scripteur à son écrit visent à soutenir un héritage culturel et soulignent ainsi l'horizon éthique de ces témoignages. Cela permet également de renvoyer au signifiant du Mémorial dont la vocation est d'assurer l'assimilation des récits des rescapés de la Shoah dans l'histoire collective du judaïsme.

La troisième partie de l'ouvrage s'attachera à analyser l'*ethos* du témoin en diachronie. Nous montrerons quel ordre du discours testimonial il contribue à rendre lisible. Au croisement des attentes sociales et de la construction d'un *ethos* propre au témoin survivant, se trouve la question de la réception, acte paradoxal en particulier dans le cas des témoignages de violences extrêmes. Il existe en effet une inéluctable dissymétrie entre ceux qui rapportent la réalité vécue et ceux qui la reçoivent. Pour combler cet écart, l'énonciateur-témoin, ne pouvant faire appel à un vécu commun, tentera de trouver les ressources discursives à sa disposition pour que le lecteur soit disposé à aller dans le sens de son texte. Pour valider ce qui est écrit, le lecteur de témoignage doit reconnaître l'intention manifestée par celui qui l'a écrit. Nous préciserons ainsi la relation entretenue entre le lieu de l'archive, du dépôt des témoignages et le lieu dont ils témoignent : les camps de concentration et d'extermination. Nous analyserons ce lieu par le biais de la question de la langue qui y est parlée et de celle de la désignation des camps. Celle-ci s'articule avec la question des corps qui les ont habités. En effet, la disparition des corps est au centre de la détermination de cette réalité historique qu'est la Shoah. Ces textes font ainsi entrevoir une pensée du corps, pensée qui se met au travail en intégrant l'hétérogène, le divers en l'accueillant et en lui faisant place.

Nous concluons sur le dispositif pragmatique et existentiel impliqué par le témoignage, c'est-à-dire l'articulation entre institution (Mémorial), structures discursives et dimension éthique. Notre réflexion permet de mettre en valeur les équilibres et les déterminations qu'institue le Mémorial dans l'analyse des témoignages.